COMMUNE DE BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPALNº 2020-68-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de l'entreprise DEMECO GOURDELIER, pour le déménagement d'une maison située 88 Rue Saint Nicolas 50760 BARFLEUR, le mercredi 21 octobre 2020,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation de tous autres véhicules,

ARRÊTE:

Article 1 : Le stationnement sera interdit devant l'immeuble 88 Rue Saint Nicolas le mercredi 21 octobre 2020 de 8h à 18h afin de permettre au camion de déménagement de l'entreprise DEMECO GOURDELIER d'accéder à cet emplacement.

Article 2 : La circulation sera interdite Rue Saint Nicolas à partir de l'Eglise.

Article 3 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 13 octobre 2020

Le Maire

Michel MAUGER

Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR
Tel : 02.33.23.43.00 Fax : 02.33.23.43.09 Mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr